

Informations sur l'offre de services financiers par RESCAD SA

Ce texte vaut aussi pour le féminin et le pluriel.

Chères clientes, chers clients,

Par cette brochure d'information, nous vous informons sur notre société RESCAD SA, nos mesures visant à éviter la perte de contact ou les avoirs sans nouvelles, les services financiers que nous proposons et les risques qui y sont liés, le traitement des conflits d'intérêts et l'ouverture d'une procédure de médiation, le cas échéant. Les informations contenues dans cette brochure peuvent être modifiées régulièrement. La version actuelle de cette brochure se trouve sur notre site internet <https://rescadsa.ch> ou vous pouvez en obtenir une version papier à notre adresse professionnelle.

Nous vous fournissons des informations sur les coûts et les frais des services financiers réalisés avec l'annexe correspondante au contrat.

Pour des informations sur les risques généralement associés aux instruments financiers, veuillez-vous référer à la brochure « Risques inhérents au commerce d'instruments financiers » publiée par l'Association suisse des banquiers (ASB) et qui peut être téléchargée à l'adresse suivante:

<https://www.swissbanking.ch/fr/services/telechargements?tag=guide-recommandations>

Cette brochure répond aux obligations d'information selon la Loi fédérale sur les services financiers (LSFin) et vous donne un aperçu des services financiers offerts par RESCAD SA. Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Contenu

1. Informations sur RESCAD SA	3
1.1 Nom et adresse	3
1.2 Domaine d'activités	3
1.3 Statut de surveillance et autorité compétente	3
1.4 Secret professionnel	3
1.5 Liens économiques avec des tiers	3
2. Avoirs sans nouvelles	4
3. Informations sur les services financiers proposés par RESCAD SA	4
3.1 Gestion de fortune	4
3.1.1 Classification selon la Loi sur les services financiers (LSFin)	4
3.1.2 Type, caractéristiques et fonctionnement du service financier	4
3.1.3 Droits et obligations	4
3.1.4 Risques	5
3.1.5 Offre du marché prise en considération	5
3.2 Conseil en placement sur l'ensemble du portefeuille	6
3.2.1 Classification selon la Loi sur les services financiers (LSFin)	6
3.2.2 Type, caractéristiques et fonctionnement du service financier	6
3.2.3 Droits et obligations	6
3.2.4 Risques	6
3.2.5 Offre du marché prise en compte	8
4. Rémunérations	8
5. Organe de médiation	8
6. Protection des données	8

1. Informations sur RESCAD SA

1.1 Nom et adresse

Nom	RESCAD SA
Adresse	Rue du Léopard 7
Code postal / Ville	1227 Carouge
Téléphone	+41 22 342 23 00
E-mail	contact@rescadsa.ch
Site internet	https://rescadsa.ch
N° IDE	CHE-115.685.619

1.2 Domaine d'activités

RESCAD SA a son siège social à Genève et exerce ses activités en Suisse uniquement. Nous proposons des services de gestion de fortune pour des clients privés et institutionnels; la gestion et l'offre de placements collectifs de capitaux en vertu de la Loi fédérale sur les établissements financiers (LEFin); le conseil en placement pour des clients privés et institutionnels, notamment en rapport avec la gestion de titres, devises, matières premières et d'autres instruments financiers.

1.3 Statut de surveillance et autorité compétente

RESCAD SA est titulaire d'une autorisation (gestionnaire de placements collectifs de capitaux) au sens de l'article 5 alinéa 1 de la Loi fédérale sur les établissements financiers (LEFin), qui lui a été accordée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Par ailleurs, RESCAD SA est assujéti auprès de ladite Autorité.

1.4 Secret professionnel

Dans le cadre de son activité, RESCAD SA est soumis au secret professionnel conformément à la Loi sur les établissements financiers (LEFin).

1.5 Liens économiques avec des tiers

RESCAD SA fournit des informations sur les liens économiques dans la mesure où ceux-ci peuvent conduire à un conflit d'intérêts en rapport avec un service financier ou des instruments financiers.

- Il s'agit de banques dépositaires avec lesquelles nous avons des relations d'affaires. Elles ont été choisies sur une base qualitative et quantitative;
- Un partenaire financier pour un produit structuré qui aura été choisi pour la qualité des services offerts et le fait d'en avoir plusieurs à disposition nous permet d'obtenir une plus grande transparence sur les prix offerts sur le marché;
- L'offre de produits gérés par RESCAD SA ne peut pas occasionner une double facturation.

RESCAD SA s'assure d'un suivi de ses parties tierces par une révision annuelle. Si toutefois, ces mesures n'empêchent pas d'exclure totalement un conflit d'intérêts existant ou potentiel, notre client en sera informé dans les meilleurs délais. Etant sous la supervision de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), RESCAD SA se doit de respecter en tout temps les règles en vigueur.

2. Avoirs sans nouvelles

Il peut arriver que les contacts avec nos clients soient rompus et qu'en conséquence les avoirs tombent en déshérence. De tels avoirs peuvent définitivement tomber dans l'oubli par nos clients et leurs héritiers. Afin d'éviter la perte de contact respectivement à ce que les avoirs tombent en déshérence, il est recommandé ce qui suit:

- **Changements d'adresse et de nom:** veuillez nous informer si vous changez de lieu, d'adresse de correspondance ou de nom.

RESCAD SA se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions. Vous trouverez également de plus amples informations dans la brochure « Directives relatives au traitement des avoirs sans contact et en déshérence auprès de banques suisses » de l'Association suisse des banquiers (ASB) et qui peut être téléchargée à l'adresse suivante:

<https://www.swissbanking.ch/fr/services/telechargements?tag=guide-recommandations>

3. Informations sur les services financiers proposés par RESCAD SA

3.1 Gestion de fortune

3.1.1 Classification selon la Loi sur les services financiers (LSFin)

Conformément à la LSFin, RESCAD SA est tenu de classer ses clients. Dans le cadre de la gestion de fortune et sauf déclaration écrite contraire, notre client est considéré comme un client privé. Si par une déclaration écrite, notre client souhaite être classé dans une autre catégorie, il accepte que les dispositions de la catégorie de client correspondante selon la LSFin lui soient applicables et prévalent sur les dispositions ci-dessus.

3.1.2 Type, caractéristiques et fonctionnement du service financier

Par la gestion de fortune, RESCAD SA gère les avoirs au nom, pour le compte et aux risques du client qui les a déposés auprès d'une banque dépositaire. Le gestionnaire de fortune effectue les transactions selon sa libre et propre appréciation et sans consulter son client. Ainsi, RESCAD SA s'assure que les transactions qu'il exécute sont conformes à la situation financière et aux objectifs de placement de son client ainsi qu'à la stratégie de placement convenue avec celui-ci et veille à ce que la composition du portefeuille soit également adaptée.

3.1.3 Droits et obligations

Par la gestion de fortune, le client a le droit à une gestion des avoirs dans son portefeuille. Ainsi, RESCAD SA sélectionne avec soin les placements du portefeuille dans le cadre de l'offre de marché et veille à une répartition des risques appropriée dans la mesure où la stratégie de placement le permet, contrôle régulièrement les avoirs qu'il gère et s'assure que les investissements sont conformes à la stratégie de placement convenue.

3.1.4 Risques

La gestion de fortune présente en principe les risques suivants, qui sont dans la sphère de risques du client et donc que le client supporte:

- **Risque de la stratégie de placement choisie:** de la stratégie de placement choisie et convenue avec notre client peuvent résulter différents risques (cf. ci-dessous). Il les supporte et une description des ceux-ci ainsi qu'une explication correspondante a lieu avant que la stratégie de placement ne soit convenue.
- **Risque du maintien de la substance des avoirs** respectivement le risque de perte de valeur des instruments financiers dans le portefeuille: ce risque, qui peut varier en fonction de chaque instrument financier, est supporté par notre client. Pour les risques des différents instruments financiers, il est renvoyé à la brochure « Risques inhérents au commerce d'instruments financiers » de l'Association suisse des banquiers dont le lien internet se trouve en page 1 de la présente brochure.
- **Risque d'information de la part de RESCAD SA** respectivement le risque que RESCAD SA ne dispose pas de suffisamment d'informations pour prendre une décision de placement lors de la gestion de fortune, nous prenons en compte la situation financière et les objectifs de placement de notre client (vérification de l'adéquation). Si les informations fournies sont insuffisantes ou incorrectes sur sa situation financière et/ou ses objectifs de placement, il existe le risque que nous ne prenons pas des décisions de placement appropriées.
- **Risque en tant qu'investisseur qualifié dans les placements collectifs de capitaux:** nos clients qui ont recours à la gestion de fortune dans le cadre d'une relation de gestion de fortune sont considérés comme des investisseurs qualifiés au sens de la Loi sur les placements collectifs de capitaux (LPCC). Les investisseurs qualifiés ont accès à des formes de placements collectifs qui leur sont exclusivement ouverts. Ce statut permet de prendre en compte une palette plus large d'instruments financiers dans l'élaboration du portefeuille. Les placements collectifs destinés aux investisseurs qualifiés peuvent être exemptés de certaines exigences réglementaires.

En outre, la gestion de fortune comporte certains risques qui sont dans la sphère de risque de RESCAD SA et dont des mesures appropriées ont été prises pour y répondre, notamment afin de respecter le principe de bonne foi et le principe d'égalité de traitement lors de la passation des ordres des clients. De plus, il nous incombe d'assurer une exécution optimale des ordres des clients.

3.1.5 Offre du marché prise en considération

L'offre du marché prise en considération pour la sélection des instruments financiers ne comprend que des instruments financiers propres et de tiers. Dans le cadre de la gestion de fortune, les instruments financiers suivants sont à la disposition de nos clients:

- Dépôts à terme / dépôts fiduciaires;
- Actions mondiales, y compris suisses;
- Titres de créance mondiaux, y compris suisses;

- Parts de placements collectifs disponibles pour les différentes classes d'actifs à notre disposition;
- Produits de placement cotés en bourse dans le monde (p. ex. Exchange Traded Funds / ETF);
- Placements alternatifs (immobilier indirect, hedge funds, produits structurés, matières premières, private equity, produits dérivés);
- Produits gérés par RESCAD SA.

3.2 Conseil en placement sur l'ensemble du portefeuille

3.2.1 Classification selon la Loi sur les services financiers (LSFin)

Conformément à la LSFin, RESCAD SA est tenu de classer ses clients. Dans le cadre du conseil en placement sur l'ensemble du portefeuille et sauf déclaration écrite contraire, notre client est considéré comme un client privé. Si par une déclaration écrite, notre client souhaite être classé dans une autre catégorie que clients privés (clients professionnels ou institutionnels), il accepte que les dispositions de la catégorie de client correspondante selon la LSFin lui soient applicables et prévalent sur les dispositions ci-dessus.

3.2.2 Type, caractéristiques et fonctionnement du service financier

Dans le cadre d'un conseil en placement sur l'ensemble du portefeuille, RESCAD SA conseille ses clients sur les transactions d'instruments financiers en tenant compte de l'ensemble du portefeuille. A cet effet, il s'assure que la transaction recommandée correspond à la situation financière et aux objectifs de placement (vérification de l'adéquation) ainsi qu'aux besoins de notre client et à la stratégie de placement convenue. Il décide alors lui-même dans quelle mesure il souhaite suivre notre recommandation.

3.2.3 Droits et obligations

Lors de conseil en placement sur l'ensemble du portefeuille, notre client a droit à des recommandations de placement personnelles adéquates. RESCAD SA conseille au mieux de ses connaissances et avec le même soin qu'il applique habituellement à ses propres affaires. RESCAD SA vérifie sur une base régulière si la composition du portefeuille correspond à la stratégie de placement convenue. S'il est constaté qu'il existe une déviation par rapport à la composition (en pourcentage) définie, RESCAD SA recommande au client de prendre une mesure correctrice.

3.2.4 Risques

Le conseil en placement sur l'ensemble du portefeuille présente en principe les risques suivants, qui sont dans la sphère de risques du client et donc que le client supporte:

- **Risque de la stratégie de placement choisie:** De la stratégie de placement choisie et convenue avec notre client peuvent résulter différents risques (cf. ci-dessous). Il les supporte et une description des ceux-ci ainsi qu'une explication correspondante a lieu avant que la stratégie de placement ne soit convenue.

- **Risque du maintien de la substance des avoirs** respectivement le risque de perte de valeur des instruments financiers dans le portefeuille: ce risque, qui peut varier en fonction de chaque instrument financier, est supporté par le client. Pour les risques des différents instruments financiers, il est renvoyé à la brochure «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers» de l'Association suisse des banquiers dont le lien internet se trouve en page 1 de la présente brochure.
- **Risque d'information de la part du gestionnaire de fortune** respectivement le risque que RESCAD SA ne dispose pas de suffisamment d'informations pour pouvoir formuler une recommandation appropriée: lors du conseil en placement sur l'ensemble du portefeuille, RESCAD SA prend en compte la situation financière et les objectifs de placement de son client (vérification de l'adéquation) ainsi que ses besoins. Si les informations fournies sont insuffisantes ou incorrectes sur sa situation financière, ses objectifs de placement ou ses besoins, il existe le risque que nous ne puissions pas le conseiller de manière adéquate.
- **Risque d'information de la part du client** respectivement le risque qu'il ne dispose pas de suffisamment d'informations pour être en mesure de prendre une décision d'investissement: même si dans le conseil en placement sur l'ensemble du portefeuille RESCAD SA prend en compte le portefeuille, c'est notre client qui prend les décisions d'investissement. En conséquence, il a besoin de connaissances spécialisées pour comprendre les instruments financiers. Cela crée le risque qu'il ne peut pas suivre les recommandations de placement appropriées en raison d'un manque ou d'une connaissance financière insuffisante.
- **Risque lié au timing du traitement de l'ordre** respectivement le risque que notre client passe un ordre d'achat ou de vente trop tard après avoir consulté RESCAD SA, ce qui peut entraîner des pertes de cours. Les recommandations faites par le gestionnaire se fondent sur les données du marché disponibles au moment où il est consulté et ne sont valables que pour une courte période en raison de la dépendance du marché.
- **Risque en tant qu'investisseur qualifié dans les placements collectifs de capitaux:** nos clients qui ont recours au conseil en placement sur l'ensemble du portefeuille dans le cadre d'une relation de conseil en placement sont considérés comme des investisseurs qualifiés au sens de la Loi sur les placements collectifs de capitaux (LPCC). Les investisseurs qualifiés ont accès à des formes de placements collectifs qui leur sont exclusivement ouverts. Ce statut permet de prendre en compte une palette plus large d'instruments financiers dans l'élaboration du portefeuille. Les placements collectifs destinés aux investisseurs qualifiés peuvent être exemptés de certaines exigences réglementaires.

En outre, le conseil en placement sur l'ensemble du portefeuille comporte certains risques qui sont dans la sphère de risque de RESCAD SA et dont des mesures appropriées ont été prises pour y répondre, notamment afin de respecter le principe de bonne foi et le principe d'égalité de traitement lors de la passation des ordres des clients. De plus, il nous incombe d'assurer une exécution optimale des ordres des clients.

3.2.5 Offre du marché prise en compte

L'offre du marché prise en considération pour la sélection des instruments financiers ne comprend que des instruments financiers propres et de tiers. Dans le cadre du conseil en placement sur l'ensemble du portefeuille, les instruments financiers suivants sont à la disposition de nos clients:

- Dépôts à terme / dépôts fiduciaires;
- Actions mondiales, y compris suisses;
- Titres de créance mondiaux, y compris suisses;
- Parts de placements collectifs disponibles pour les différentes classes d'actifs à notre disposition;
- Produits de placement cotés en bourse dans le monde (p. ex. Exchange Traded Funds / ETF);
- Placements alternatifs (immobilier indirect, hedge funds, produits structurés, matières premières, private equity, produits dérivés);
- Produits gérés par RESCAD SA.

4. Rémunérations

Dans le cadre de son activité de gestion de fortune, RESCAD SA perçoit une commission de gestion comme indiqué dans notre document « annexe II / commission de gestion » et convenu avec notre client. En complément à cette activité, RESCAD SA pourrait, le cas échéant recevoir une rémunération dans le cadre de services financiers.

5. Organe de médiation

Votre satisfaction est notre préoccupation principale. Si nous avons néanmoins refusé une prétention de votre part, vous pouvez engager une procédure de médiation devant l'organe de médiation. Dans ce cas, veuillez prendre contact:

Nom	OFS Ombud Finance Suisse
Adresse	Bd des Tranchées 16
Code postal / Ville	1206 Genève
Téléphone	+41 22 808 04 51
Email	contact@ombudfinance.ch
Site internet	https://ombudfinance.ch

6. Protection des données

La version actuellement en vigueur de la déclaration de protection des données du gestionnaire de fortune se trouve sur notre site internet <https://rescadsa.ch> ou est mise à disposition sur demande.